

GESTION DE L'EAU

Mémoire présenté au BAPE
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
par

Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre

octobre 1999

Le comité ZIP du lac Saint-Pierre - structure de fonctionnement et réalisations

L'organisme

Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre a été fondé en 1993 et incorporé en 1996 en tant qu'organisme à but non lucratif à vocation environnementale. Son mandat principal est la réhabilitation, la protection et la mise en valeur du couloir fluvial dans le secteur du lac Saint-Pierre. Le Comité ZIP regroupe des représentants locaux de tous les milieux d'intervention (environnemental, municipal, industriel, agricole...) de même que de simples citoyens. Son territoire couvre la partie de fleuve située entre Sorel et Pointe-du-Lac, soit tout l'archipel des cent îles et le lac Saint-Pierre lui-même.

Projets réalisés

1997

Élaboration du Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique du lac Saint-Pierre (PARE) en concertation avec les partenaires du milieu.

Organisation de quatre consultations publiques sur le plan de chasse à la sauvagine du Ministère de l'Environnement et de la Faune pour le lac Saint-Pierre.

Présentation d'un mémoire sur la gestion des niveaux d'eau à la Commission mixte internationale (CMI)

1998

Tenue d'une conférence plénière à Berthierville sur les risques à la santé humaine reliés aux différents usages (baignade, pêche, eau potable) du fleuve Saint-Laurent dans le secteur du lac Saint-Pierre

Présentation d'un mémoire sur la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, dans le cadre des audiences publiques de la Société pour vaincre la pollution (SVP) et de Great Lakes United (GLU), et de deux mémoires concernant le dragage des quais 14 et 15 de Sorel, dans le cadre des audiences publiques sur l'environnement tenues par le BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement).

Concertation des municipalités riveraines du lac Saint-Pierre afin de présenter une requête légale, auprès d'Environnement Canada, afin d'obtenir des audiences publiques au sujet du projet de la Société du port de Montréal concernant le dragage sélectif des hauts-fonds de la voie navigable du Saint-Laurent, entre Montréal et Cap à la Roche.

1999

Promotion régionale auprès des municipalités riveraines concernant la réglementation de la vitesse de la navigation de plaisance au lac Saint-Pierre.

Plan de rétablissement d'une plante rare des milieux humides, l'Arisème dragon, et campagne de sensibilisation à la protection de son habitat exceptionnel dans l'archipel de Berthier-Sorel.

Production et diffusion du "Bulletin de la ZIP lac Saint-Pierre" à la population des municipalités riveraines du lac Saint-Pierre.

Préparation d'un colloque régional sur la gestion intégrée du couloir fluvial-secteur du lac Saint-Pierre.

Préoccupation et intérêts de la ZIP du lac Saint-Pierre au sujet de la gestion de l'eau

La qualité des eaux du fleuve de même que les variations de débit qui l'affectent sont à la base de toute la santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre. Le sujet de la gestion de l'eau est donc une préoccupation majeure au Comité ZIP du lac Saint-Pierre. Que ce soit pour les usages récréatifs, fauniques, commercial ou humain, la santé de l'eau constitue un gage pour notre santé collective et personnelle. Dans ce contexte, le Comité ZIP du lac Saint-Pierre désire faire part de ses recommandations sur la gestion de l'eau lors des audiences publiques sur l'eau qui se tiennent présentement à l'échelle de tout le Québec.

De nombreuses recherches et statistiques ont été fournies sur le thème de l'eau et il ne nous semble pas nécessaire de répéter ici l'ensemble des données concernant le lac Saint-Pierre. Il nous apparaît par contre essentiel de dégager les différentes lignes d'action que nous voulons privilégier pour contrer les différentes sources de pollution de l'eau au lac Saint-Pierre. Nous traiterons donc de la pollution industrielle, humaine (rejets sanitaires) et agricole. Nous terminerons sur une note plus holistique en présentant nos opinions concernant l'exploitation de l'eau au niveau commercial et international.

Pollution industrielle

De nets progrès ont été faits ces dernières années dans le domaine de la pollution industrielle et le lac Saint-Pierre a été témoin de ce coup de barre dans l'application de nouvelles normes concernant les rejets toxiques. La partie n'est pas terminée cependant. Qu'on pense à une compagnie comme Tioxide Canada par exemple, qui malgré d'importantes réductions de la charge toxique de ces effluents depuis 1988, a rejeté en 1998 des charges de mercure trois fois supérieures aux charges acceptables calculées selon la méthode des OER (objectifs environnementaux de rejet).

Il est essentiel que tous les citoyens puissent avoir accès aux résultats des suivis environnementaux imposés par la loi aux industries réglementées - raffineries et papetières. Quant aux industries non-réglementées, elles devraient être tenues de publier annuellement le résultat de leur effort dans ce domaine. Cela présuppose bien sûr le suivi systématique de tous les rejets d'eaux industrielles, la standardisation de toutes les méthodes d'échantillonnage employées dans les secteurs privé et public et la nette volonté gouvernementale d'assurer à la population du Québec une vision globale de la situation réelle au chapitre de la qualité des eaux. Toute compagnie employant des produits toxiques devrait porter la responsabilité sociale des déchets qu'elle produit et être imputable auprès du gouvernement et des citoyens de sa municipalité. Il existe présentement un inventaire national des rejets polluants produits par les industries. Ainsi chaque usine est tenue d'effectuer les analyses prescrites et d'envoyer les données à Environnement Canada. Le problème vient cependant du fait que les industries ne sont pas tenues de transmettre de données si elles ont moins de dix employés et si elles utilisent moins de dix tonnes par année d'une substance toxique donnée.

L'état réel de la pollution générée par notre mode de vie de consommation est donc sous-estimée. De plus, d'après un sondage effectué par un groupe de travail de l'industrie de l'environnement, 90% des entreprises engagées dans un suivi environnemental avouent s'y être astreints en raison de contraintes réglementaires. L'équation est donc assez claire : Un resserrement de la réglementation conduit à une meilleure protection de l'environnement.

À la base, la solution permanente au problème de pollution industrielle est d'accentuer la recherche sur les technologies propres. Socialement, la mise en pratique de ces nouvelles technologies est hautement rentable si on considère les coûts énormes rattachés à la dépollution.

Pollution municipale (rejets sanitaires)

La pollution exportée de l'amont est une grande source de préoccupation pour les citoyens du lac Saint-Pierre. En effet, notre région se trouve polluée directement par les rejets d'eaux pluviales et sanitaires des stations d'épuration des zones montréalaises. La santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre, de même que celle de ses riverains qui tirent leur eau potable du fleuve, est largement tributaire des politiques et règlements appliqués ou non en amont. En effet, les problèmes vécus par les usines d'épuration de la région montréalaise mettent en évidence la nécessité d'assurer une capacité d'infrastructure suffisante afin de prévenir les rejets directs au fleuve sans traitement (re : problème des surverses). Ce problème est commun à plusieurs municipalités, quoique à différents degrés d'importance. Il vient rappeler le fait que l'acheminement des eaux pluviales vers le collecteur d'égouts sanitaires est une erreur de conception technique dont les coûts sociaux sont énormes en tant que perte de jouissance de nos rivières et de notre fleuve, de frais de traitement d'un volume d'eaux usées supplémentaire et de frais d'immobilisation relatifs à l'accroissement de capacité des infrastructures.

Pollution agricole

La pollution d'origine agricole est présentement un des plus sérieux problèmes menaçant l'intégrité du lac Saint-Pierre. Malgré la bonne volonté de tous et chacun et les efforts en vue d'en arriver à une agriculture durable, le manque de cohésion entre les différents paliers de gouvernement quant aux différentes politiques et règlements s'adressant aux agriculteurs fait stagner tous les espoirs d'amélioration dans le dossier de la pollution agricole. Il est urgent que le ministère de l'Environnement du Québec de même que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec mettent en place des Agences de bassin dans toutes les régions du Québec et concertent leur effort afin d'assurer le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Il est impératif que le droit de produire des agriculteurs soit jumelé à la capacité de support des terres à l'échelle de chaque bassin versant. Il ne s'agit pas de contraindre le monde

agricole mais bien de l'orienter vers la protection durable des sols et de la qualité de l'eau, le capital agricole le plus important mais pourtant le plus malmené.

Toute la recherche, les études et les cours de formation sont inutiles à moins de tenir compte de ce fait essentiel.

Québec demande présentement au milieu agricole d'augmenter sa production de façon considérable afin d'accroître ses exportations. Si on considère l'allègement des exigences du règlement sur la pollution animale, qui ne contrôlera désormais que les rejets en azote et non en phosphore, il est évident qu'on se dirige vers une aggravation de la pollution des eaux souterraines et une dégradation de la qualité des eaux de nos cours d'eau.

La gestion de l'eau au niveau international

L'eau n'est pas un bien commercial. C'est le fondement essentiel et la base de la qualité de vie et de croissance des êtres vivants qui nous entourent. Comme tel, nous nous devons de protéger à la fois sa qualité, son abondance et son accès aux générations à venir, tant végétales, animales qu'humaines. Ce fait nous oblige à restreindre sinon interdire, l'exploitation et l'exportation de l'eau à des fins commerciales et à bannir la main-mise des spéculateurs sur cette ressource vitale. Bien qu'on admette que la qualité de l'eau soit bonne au Québec, il ne se passe pas un été sans que l'une ou l'autre des municipalités québécoises de notre région n'émette un avis d'ébullition concernant l'eau potable. Problème technique ou non, le résultat en bout de ligne est que les consommateurs se retrouvent régulièrement assoiffés d'une eau de qualité dans un pays reconnu pour son abondance en eau. Parallèlement, les exploitants d'eau embouteillée puisent gratuitement dans les nappes d'eau souterraines québécoises des millions de litres d'eau potable de qualité supérieure.....en plus de bénéficier d'un droit de prélèvement s'élevant à 4,5 milliards de litres par an.

On peut constater que les incohérences sont encore nombreuses dans notre façon de gérer cette ressource vitale qu'est l'eau. Il est évident que le gouvernement provincial devrait imposer des coûts sur le prélèvement commercial d'eau souterraine.

Au point de vue international, il est essentiel que l'accès à une eau potable de qualité soit reconnu comme un droit essentiel à tout être vivant. La gestion humanitaire de cette ressource présuppose au départ qu'Ottawa et Québec bannissent toute exportation d'eau par pipeline, diversion ou bateau-citerne et se dotent d'une politique efficace pour contrôler la ressource eau et son utilisation. Le comité ZIP du lac Saint-Pierre appuie donc le maintien du moratoire sur l'exportation d'eau jusqu'à ce que soit mise en place une véritable politique de protection de l'eau.

Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre recommande donc :

- Que le ministère de l'Environnement du Québec assure le suivi de tous les rejets industriels et oblige toutes les industries à publier annuellement le résultats de leurs efforts en vue de protéger l'environnement;
- Que le développement de technologies propres soit davantage encouragé;
- Que les stations d'épuration de la région montréalaise assurent la désinfection de tout rejet d'eaux usées;
- Que le programme d'infrastructures du gouvernement fédéral inclut un volet "épuration municipale" afin de permettre aux stations d'épuration de se doter d'un bassin de rétention en cas de pluie;
- Que soit adopté un règlement qui définisse quels sont les rejets acceptables au Québec pour les stations d'épuration;
- Que le gouvernement provincial mette en place des agences de bassin à l'échelle de tout le Québec afin de stopper la surfertilisation et protéger les terres arables;
- Qu'un suivi permanent soit fait sur la qualité des eaux souterraines et des cours d'eau en zones agricoles et que ces données soient publiées annuellement pour le bénéfice des citoyens;
- Que le moratoire sur l'exportation de l'eau soit maintenu et que toute exportation d'eau en vrac soit bannie (par pipeline, canal de diversion ou bateau-citerne) jusqu'à ce que soit mise en place une politique de gestion de l'eau qui tienne compte de sa dimension sociale et humanitaire.

Recherche et rédaction

Jacinthe Bourgeois

biologiste

Coordonnatrice Comité ZIP du lac Saint-Pierre